
Economie constitutionnelle en Afrique:
analyse empirique du changement de l'article sur la limitation
de mandat des présidents

Document de Travail
Working Paper
2015-33

Joseph Keneck Massil



UMR 7235

Université de Paris Ouest Nanterre La Défense
(bâtiment G)
200, Avenue de la République
92001 NANTERRE CEDEX

Tél et Fax : 33.(0)1.40.97.59.07
Email : nasam.zaroualete@u-paris10.fr

université
Paris Ovest

Nanterre La Défense

Economie constitutionnelle en Afrique: analyse empirique du changement¹ de l'article sur la limitation de mandat des présidents²

Joseph KENEC MASSIL

EconomiX

Joseph_keneckmassil@u-paris10.fr

Résumé: Cet article analyse empiriquement le changement constitutionnel en Afrique en se focalisant sur le phénomène d'actualité de modification de l'article portant sur la limitation de mandat du président de la république. L'analyse porte sur la période 1990 - 2010 et pour un ensemble de 32 pays. Deux cas sont analysés : la tentative de changement et sa réussite. Les résultats obtenus avec les modèles *logit* montrent que les facteurs individuels liés à la personnalité du président, la qualité du régime politique, les facteurs socioculturels et économiques sont les déterminants les plus à même d'expliquer la volonté de modification de l'article et sa réussite. L'article montre également que, dans certaines régions africaines, l'origine légale du droit constitue un frein au changement constitutionnel. Enfin, lorsque l'opposition est peu polarisée, celle-ci fait obstacle au changement, tandis qu'elle sert les intérêts du groupe politique dominant souhaitant le changement lorsqu'elle est faible et fortement fragmentée.

Mots clés : Afrique, Changement Constitutionnel, Article sur la limitation de mandat, Logit

JEL : H11 K10 P48

¹ Plusieurs concepts peuvent être employés pour désigner un changement de constitution. On peut citer par exemple la révision constitutionnelle, l'amendement constitutionnel et le changement constitutionnel. On entend par révision constitutionnelle : « la modification d'une constitution, c'est-à-dire l'abrogation de certaines de ses règles (ou de leur ensemble) et leur remplacement par d'autres règles ». (Georges Vedel, 1949 p.115). Pour Olivier Beaud (2001), la révision constitutionnelle prend deux formes: « formellement, la révision de la constitution est une technique juridique par laquelle les pouvoirs publics modifient expressément le texte de la constitution (selon des modalités diverses), après avoir suivi une procédure spéciale qu'on appelle la procédure de révision. Définie matériellement, la révision de la constitution est le résultat de cette procédure dans la mesure où elle décrit l'objet de la modification de la constitution ». (p.21). Cependant, le terme qui semble adapté à la présente étude de la modification de l'article portant sur la limitation de mandats des présidents en Afrique est celui de « changement constitutionnel ». Franck Moderne (2006) considère que le changement constitutionnel est le « déplacement de la réalité de la situation politique, de la structure sociale ou de l'équilibre des intérêts sans que, pour autant, ce changement soit authentifié dans la lettre de la constitution écrite » pp.40-41.

² L'auteur tient à remercier particulièrement Sophie Harnay pour ces commentaires et remarques qui ont permis d'améliorer ce travail. Il est également reconnaissant envers Bénédicte Meurisse, Blaise Gnimassoun, Bruno Deffains, Luc-Désiré Omgba, Ignacio Cofone, Michael Faure, Niels Philipsen, Sene Omar, Stephan Michel et tous les participants du séminaire *The Future of Law and Economics* (2015).

Abstract: This paper analyzes the constitutional change in Africa by focusing on the current phenomenon of the change in the presidential term limits. The analysis covers the period 1990 - 2010 for a set of 32 countries. Two cases are analyzed: the attempt to change and success. The results obtained with the logit models show that individual factors related to the personality of the President, the quality of the political system, socio-cultural and economics factors are the main factors explaining the will of amending Article and success. The article also shows that in some parts of Africa, the legal origin is an obstacle to constitutional change. Finally, when the opposition is not polarized, it is an obstacle to change, while it serves the interests of the dominant political group wishing to change when it is weak and highly fragmented.

Keywords: Africa, Constitutional Change, Article on limiting mandate, logit

JEL : H11 K10 P48

1. Introduction

En mai 2015, l'Afrique connaît un nouvel épisode dramatique de sa vie politique : un coup d'état manqué au Burundi, marqué par une vingtaine de morts (Amnesty International). La cause de ce nouveau coup d'état est la validation de la candidature du président sortant Pierre Nkurunziza par le Conseil Constitutionnel pour briguer un troisième mandat. Quelques mois, auparavant, au Burkina Faso, en octobre 2014, le président Blaise Compaoré est contraint à l'exil dans sa 28ème année de règne. La cause de ce départ forcé du pouvoir est le dépôt du projet de loi à l'Assemblée Nationale de changement constitutionnel visant à modifier l'article sur la limitation de mandat devant lui permettre de briguer un cinquième mandat en 2015. Avant ces cas récents, il existe d'autres cas similaires. Ainsi, on peut citer par exemple, le changement constitutionnel togolais intervenu en 2002 qui est venu mettre un terme à la constitution de 1992, en modifiant l'article 59 de la constitution de 1992 selon lequel le mandat présidentiel est renouvelable une seule fois. Cette modification de l'article 59 permit au président général Gnassingbé Eyadema de briguer un nouveau mandat, qu'il ne mènera d'ailleurs pas à terme³. De même, au Tchad, le pays procède à une révision constitutionnelle en date du 26 mai 2004, qui permet au président en exercice de briguer un troisième mandat de cinq ans. De manière générale, beaucoup d'autres pays ont réussi ce changement de l'article, comme le montre le tableau 1 ci-dessous. A l'inverse, dans certains pays, les tentatives de modification de l'article sur la limitation des mandats ont échoué. C'est par exemple le cas du Nigéria en 2006 et de la Zambie en 2001. Dans d'autres pays encore, elles sont en cours (en République du Congo ou en République Démocratique du Congo). Les réussites, les tentatives et les échecs de changement de l'article sur la limitation du nombre de mandat constituent donc un sujet d'actualité pour l'économie et le droit constitutionnel ces dernières années en Afrique (cf. tableau 1 ci-dessous).

³ La constitution en vigueur à la mort du Général Eyadema prévoyait qu'en cas de vacance de la présidence de la république - pour raisons de décès, démission ou empêchement -, l'intérim, devrait être assuré par le président de l'Assemblée Nationale. Ceci faisait de Monsieur Fambaré Ouattara Natchaba le président par intérim. Or, ce dernier étant en mission à l'étranger. Des frontières furent fermées et son avion fut obligé d'atterrir au Bénin. Une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale est tenue le 6 février 2005 avec pour ultime finalité de réintégrer Gnassingbé Faure, fils du président décédé, au sein de l'Assemblée Nationale comme député. Une fois député (statut qu'il avait perdu en devenant Ministre), il a alors la possibilité d'être élu président de l'Assemblée Nationale et de devenir président de la République du Togo.

Ce travail s'intéresse ainsi aux déterminants de changement constitutionnel visant l'article limitant le mandat du président. Plus précisément, quels sont les facteurs qui expliquent les tentatives et les réussites de changement de l'article sur la limitation du nombre de mandats du président ? Cet article s'insère ainsi dans le domaine de l'économie constitutionnelle (Buchanan, 1962, 1990 ; Voigt, 1999, 2001; Persson et Tabellini, 2003; Hayo et Voigt, 2010, 2013).

Tableau 1. Les changements constitutionnels sur la limitation du nombre de mandats du président entre 1990 et 2010

Pays	Echec/réussite /en projet	Année
Algérie	réussite	2009
Angola	réussite	2007
Benin	Echec	1996
Burkina-Faso	réussite	1997
Cameroun	réussite	2008
Chad	réussite	2006
République Démocratique du Congo	en projet	
République du Congo	en projet	
Eritre	réussite	2007
Djibouti	Echec	2010
Gabon	réussite	2003
Guinée	réussite	2001
Malawi	réussite	1995
Namibie	réussite	2000
Nigéria	Echec	1999
Niger	réussite	2009
Rwanda	réussite	1990
Soudan	réussite	2008
Togo	réussite	2002
Tunisie	réussite	2004
Uganda	réussite	2005
Zambie	Echec	1992

Source : construction de l'auteur à l'aide des informations de Zachary et al (2012) dans Comparative Constitutions Projet

L'histoire constitutionnelle africaine débute avec les indépendances. Dans la plupart des pays, les constitutions adoptées juste après les indépendances sont fortement inspirées des lois fondamentales des anciens pays colonisateurs, et elles sont rapidement modifiées ou abandonnées dès la deuxième moitié des années 1960. Plusieurs Etats africains ont, alors, connu une période autocratique et sans constitution, celle-ci ayant été suspendue à la suite de coups d'Etat militaires. La plupart des constitutions, ayant vu le jour dans la deuxième

moitié des années 1960, sont caractérisées par la non-limitation des mandats de président de la république. Cette non-limitation des mandats va être entérinée par le principe de parti unique. Le parti unique est alors souvent considéré comme gage de stabilité politique et de progrès économique (Koulibaly, 1992).

La crise économique que traverse l'ensemble des pays africains dans les années 1970 à 1980 se traduit sur le plan politique par une remise en cause de l'idéologie du parti unique. Sous la pression des mouvements de contestation populaire, des pays occidentaux et « les conférences nationales »⁴, les gouvernements politiques en place acceptent le multipartisme dans les années 1990, ce qui se traduit par de nouvelles constitutions. Ces nouvelles constitutions disposent toutes d'un article limitant à deux le nombre de mandats du président de la république. Cet article de la constitution vise à garantir l'alternance au pouvoir et à éviter la personnalisation du pouvoir. Lorsque ces nouvelles constitutions sont adoptées, le pouvoir en place est contesté et affaibli par la conjoncture économique. Le processus de changement constitutionnel est conduit par l'opposition qui voit en l'article limitant le nombre de mandat la seule alternative pour une accession future au pouvoir.

Dans le contexte africain, le changement constitutionnel visant l'article sur la limitation des mandats dépend des rapports de forces de deux groupes politiques (coalition gouvernementale et opposition). Le groupe dont le pouvoir a augmenté au cours du temps demande une renégociation constitutionnelle. Le changement constitutionnel est le résultat d'un jeu de négociation dans lequel un nombre variable de groupes d'intérêt participent. Toutefois, seuls les groupes puissants participent au processus de négociation. Le pouvoir de négociation d'un groupe est déterminé par sa capacité et sa volonté d'infliger des coûts aux autres et de réduire ainsi les gains sociaux (Voigt, 1999; 2011).

Les conséquences des changements constitutionnels de l'article sur la limitation des mandats, comme celles des tentatives avortées de ce changement, peuvent se chiffrer sur le plan social, économique et politique dans les pays en question. Sur le plan social, toute réussite ou tentative se traduit toujours par des morts d'hommes et des dégâts matériels importants. Par exemple, dans le cas du Burundi, en plus des morts et des dégâts matériels

⁴ C'est l'ensemble des concertations que les gouvernements vont organiser entre l'opposition, la société civile et les autorités religieuses pour trouver les moyens de sortie de crise politique au courant des années 1990.

importants, on assiste en mai 2015 à un coup d'état avorté. En République Démocratique du Congo, où les manœuvres pour modifier l'article sur le nombre de mandats sont en cours depuis 2014, on dénombre déjà 42 morts, des blessés graves et d'importants dégâts matériels (selon la fédération internationale des droits de l'homme au Congo). Au Burkina Faso, la tentative avortée de Blaise Compaoré en octobre 2014 conduit à la mort d'au moins trois personnes, à l'incendie du siège de l'Assemblée Nationale et à de nombreux dégâts matériels dans le pays. Au Cameroun, durant la période du changement de l'article sur la limitation des mandats du président en 2008, on a décompté une centaine de morts (selon le Rapport de l'Observatoire National des Droits de l'Homme 2008-2010). Sur le plan politique, cela entraîne à court ou long terme la dégradation de la qualité des institutions politiques⁵. Sur le plan économique, le processus de changement de l'article sur la limitation du nombre de mandat affecte directement la crédibilité des Etats en termes d'environnement juridique qui constitue un déterminant important pour l'afflux des investissements directs étrangers (Daude et Stein, 2007). Ainsi donc, le changement de l'article sur la limitation de mandat, considéré comme anti-démocratique⁶, peut de cette façon être un obstacle à la croissance et au développement économique du pays (Sherwood et al.1994; Feld et Voigt, 2003; Acemoglu et al. 2014).

En étudiant empiriquement cette question de l'abrogation de l'article sur la limitation des mandats qui donne la possibilité aux présidents africains de se représenter à des élections successives, cet article, constitue, à notre connaissance, la première étude empirique sur la question. En effet, d'un point de vue analytique, Posner et Young (2007) proposent une analyse du pouvoir politique en Afrique et discutent des facteurs favorisant le changement de l'article sur la limitation des mandats en Afrique. Ainsi, selon eux, sur la période 1960-1980, la plupart des présidents ont perdu le pouvoir à la suite d'un coup d'état; depuis la décennie 1990, ce phénomène tend néanmoins à se réduire et les pertes de pouvoirs se font par démission ou perte d'élection. Toutefois, le phénomène marquant est celui des maintiens des présidents au pouvoir à l'issue d'un changement constitutionnel. Cependant, Posner et Young (2007) ne produisent aucune analyse empirique. La seule étude empirique dans le domaine de l'économie des constitutions en Afrique est celle de

⁵ Les agences d'évaluation de l'environnement politique comme *Freedom House* et *Polity IV* accordent durant cette année et après de mauvais scores en termes de liberté politique et de démocratie.

⁶ Le risque pays est élevé pour les organismes (*Freedom House*, *Polity IV*, *International Country Risk Guide* (ICRG) au cours de cette période. Ce risque pays est pris en compte par les potentiels investisseurs internationaux.

Kimingi et Shughart (2010), qui ne traite que le cas isolé du Kenya à travers l'analyse du référendum constitutionnel de 2005. Ainsi donc, dans le paradigme de l'économie constitutionnelle, aucune contribution ne se focalise sur le changement de l'article sur la limitation du nombre de mandats malgré la tendance à la généralisation du phénomène ces dernières années en Afrique (cf. tableau 1 *supra*). Cela témoigne d'une faiblesse de la littérature sur l'économie constitutionnelle africaine ou encore sur ce que Du Bois de Gaudusson (2012) appelle les « *tabous du constitutionnalisme en Afrique* ». Qui plus est, l'approche économique est rare, voire quasi-inexistante dans ce domaine, qui est souvent laissée aux juristes en Afrique (Sindjoun, 1995; Loada, 2003; Bolle, 2005; Sambou, 2012; Du Bois de Gaudusson, 2012; Kokoroko, 2012). Ce papier a donc pour ambition de poser les jalons d'un domaine qui se doit d'être analysé économiquement.

Pour analyser le changement de l'article sur la limitation de mandat, nous disposons de données sur un échantillon de 32 pays sur la période 1990 à 2010. Les résultats de nos analyses montrent que des facteurs tels que la qualité du régime politique (les libertés civiles, la concurrence politique), les facteurs individuels (la durée au pouvoir et l'âge du parti politique), les facteurs socioculturels (religion et fragmentation ethnique) et enfin les facteurs économiques (PIB/tête, éducation et l'aide internationale) influencent la probabilité de tentative et de réussite de changement de l'article sur la limitation des mandats.

Les résultats de ce papier contribuent à la littérature sur l'économie des constitutions de plusieurs manières. D'abord, de manière originale, notre analyse économique des constitutions repose sur la prise en compte des facteurs individuels (âge du président, durée au pouvoir et âge du parti politique) de manière empirique dans l'analyse directe du pouvoir politique en Afrique. Nous produisons ainsi une première preuve empirique de l'influence de ces facteurs individuels sur le changement de l'article constitutionnel relatif à la limitation des mandats du président.

Ensuite, le travail Kimenyi et Shughart (2010) s'intéresse au référendum constitutionnel au Kenya en 2005. Il analyse les déterminants de voter « oui » ou « non » à ce référendum. Parallèlement, les travaux de Hayo et Voigt (2010, 2013) analysent les déterminants des changements de constitutions en général et le passage d'une forme de gouvernance

présidentielle à une forme parlementaire. Leur étude se consacre ainsi au changement constitutionnel dans sa globalité, et non à un article précis. Dès lors qu'on peut qualifier de *macro constitutionnelle* les approches de ces auteurs, notre travail innove en utilisant une approche *micro constitutionnelle*⁷, dans laquelle nous nous intéressons plus particulièrement aux changements de l'article constitutionnel sur la limitation du nombre des mandats des présidents en Afrique.

Enfin, notre article adopte une approche purement intrinsèque et non instrumentale⁸. En ce sens que, cette étude permet de déterminer les facteurs qui influencent la tentative de changement et la réussite de l'article sur la limitation de mandat et ne cherche pas à comprendre l'effet du changement de cet article de la constitution sur le fonctionnement de l'économie.

La suite de cet article s'organise comme suit. La deuxième partie consiste en une revue de la littérature. La partie trois est consacrée à la présentation des données, et de l'approche empirique. La partie quatre présente et analyse les résultats. La section cinq discute du cas des échecs des tentatives de modification de l'article sur la limitation des mandats. La dernière et sixième partie conclut notre travail.

2. Revue de littérature synthétique

Il existe très peu d'études s'intéressant directement à la limitation du nombre de mandats du président dans le domaine de l'économie constitutionnelle. Si on examine la littérature sur les changements de constitution en général et sur la gestion du pouvoir politique en Afrique, un consensus émerge quant à l'effet de certains facteurs. Parmi ces facteurs, on trouve par exemple des facteurs liés aux ressources naturelles, aux environnements économiques, institutionnels, socio-culturels et historiques, mais aussi des facteurs liés aux caractéristiques individuelles des leaders politiques.

⁷ On considère le changement se rapportant à un article précis de la constitution, celui relatif à la limitation du nombre de mandat du président. Nous ne discutons pas des changements de constitutions dans leur totalité.

⁸ Les travaux qui suivent l'approche instrumentale sont ceux qui analysent l'effet des règles constitutionnelles sur les performances économiques et la gouvernance. Par exemple, l'impact des règles constitutionnelles est analysé sur la croissance et la productivité du travail (Hall et Jones, 1999; Henisz, 2000; Persson et Tabellini, 2003; Feld et Voigt, 2003; Robinson et Torvik, 2008; Blume et al., 2009), sur la politique fiscale (Matsusaka, 1995; Persson et Tabellini, 2003; Plumper et Martin, 2003; Rodden, 2003; Blume et al., 2009), ou encore sur la gouvernance économique et politique (Panizza, 2001; Persson et Tabellini, 2003; Lederman et al, 2005; Blume et al., 2009).

Concernant les facteurs économiques par exemple, des variables comme le niveau de la richesse et l'accès à certains biens publics de base peuvent influencer le vote quant au rejet ou non d'un projet de changement de constitution. A titre d'exemple, Kimenyi et Shughart (2010), qui ont proposé une analyse économique du referendum constitutionnel du Kenya de 2005, montrent que la décision de vote « oui » au référendum constitutionnel est influencée par des variables socio-économiques telles que la pauvreté, le taux de chômage, l'accès à l'eau potable et l'éducation. Cependant, l'influence de certains facteurs économiques a été remise en cause par Hayo et Voigt (2013). En effet, utilisant un panel de 169 pays de 1950 à 2003, ces auteurs montrent que les facteurs économiques tels que le PIB/tête et la démographie ne jouent pas un rôle crucial dans les décisions de changement de forme de gouvernance.

Par ailleurs, des études comme celles de Posner et Young (2007) et Omgba (2009) ont mis en évidence l'importance des ressources naturelles dans le fonctionnement des pouvoirs politiques en Afrique. Pour Posner et Young (2007), les pays disposant de ressources naturelles peuvent plus facilement procéder au changement constitutionnel visant l'article sur la limitation des mandats que les pays dépendant fortement des aides étrangères. Ceci s'explique par le fait qu'un gouvernement qui dépend beaucoup de l'aide étrangère pour son fonctionnement peut voir ces aides réduites ou même suspendues s'il s'aventure sur le sentier du changement constitutionnel. Omgba (2009) s'intéresse pour sa part à la stabilité du pouvoir politique, problématique étroitement liée au changement des constitutions, sur un échantillon de 26 pays africains sur la période 1958-2000. En utilisant des modèles de durée paramétrique et non paramétrique, l'auteur met en évidence une relation positive et significative entre la rente pétrolière et la durée au pouvoir du chef de l'exécutif. Admettant que la durée du mandat de l'exécutif est déterminée par la constitution, il en découle une relation de cause à effet entre la rente pétrolière et le changement des constitutions en Afrique. Ces deux articles constituent une illustration représentative de l'abondante littérature portant sur les ressources naturelles et le pouvoir politique (Robinson et al., 2002; Acemoglu et al., 2003). De même, les études offrant une analyse empirique du pouvoir politique en Afrique se concentrent pour l'essentiel sur l'effet des ressources naturelles exclusivement (Wantchekon, 2002; Smith, 2004; Collier et Hoeffler, 2005; Omgba, 2009).

La qualité des institutions formelles et politiques est aussi identifiée comme un élément important pour le changement des constitutions. En effet, la nature du régime politique (selon que le régime politique est plus ou moins démocratique par exemple) peut contribuer à l'instabilité des constitutions. En effet, le degré de concurrence démocratique des partis politiques (Hayo et Voigt, 2010) et la forte concentration du pouvoir économique (Hayo et Voigt, 2013) peuvent contribuer à augmenter les chances de changement de constitutions. De même, Hayo et Voigt montrent que les pays avec un degré élevé de fragmentation ethnique et religieux sont plus susceptibles de connaître une modification de forme de gouvernance.

En plus de ces facteurs liés aux environnements culturels et socio-économiques qui peuvent favoriser le changement de constitutions, les caractéristiques des dirigeants politiques sont essentielles pour déterminer la probabilité de survie des constitutions. Posner et Young (2007) divisent ces caractéristiques en trois groupes de variables. (1) *L'importance de l'opinion publique* : pour ces auteurs, les leaders politiques qui sont convaincus de remporter les nouvelles élections sont davantage incités à réclamer un changement de constitution que ceux qui ne croient pas à une possible réélection. Ainsi, tous les présidents africains qui ont opté pour un changement constitutionnel leur permettant de se représenter aux élections disposaient d'un pourcentage de voix aux dernières élections très élevé par rapport à ceux qui ont renoncé au processus de changement constitutionnel. (2) *Les bénéfices escomptés au maintien au pouvoir* : l'âge détermine aussi l'envie de rester au pouvoir pour des mandats supplémentaires, afin de pouvoir profiter des avantages liés à la fonction et d'éviter des représailles de la justice suite aux actes commis durant l'exercice de son mandat. (3) *Le coût d'essai de changement de constitution* : certains facteurs sont en mesure de dissuader une tentative de changement constitutionnel. Parmi ces facteurs, on peut citer l'influence de l'aide étrangère et la capacité de mobilisation du peuple. Selon l'étude de Posner et Young (2007), les pays dépendant des aides étrangères sont plus réticents au changement constitutionnel que ceux disposant de ressources naturelles. La limite majeure de cette étude est cependant qu'elle reste analytique et descriptive (de l'institutionnalisation du pouvoir politique en Afrique) sans produire aucune vérification théorique ou empirique.

La plupart des études existantes se focalisent sur le type de régime politique (parlementaire et présidentiel) sans porter d'attention particulière au mandat des présidents. Très peu d'études s'essayent à une explication empirique dans le domaine de l'économie constitutionnelle. A notre connaissance, aucune étude ne prend en compte de manière empirique les facteurs individuels des leaders politiques dans l'explication des institutions en Afrique. De même, aucune étude dans le domaine de l'économie constitutionnelle ou de la Nouvelle Economie Politique n'étudie le phénomène d'actualité et récurrent de modification de l'article sur la limitation de mandat en Afrique. Cette étude se donne pour objectif de combler certaines de ces lacunes et insuffisances de la littérature.

3. Spécification du modèle et données

3.1. Spécification du modèle

Notre étude des déterminants de la probabilité de tentative et de réussite de changement de l'article sur la limitation de mandat de président en Afrique couvre la période 1990 à 2010. L'échantillon est constitué de 32 pays et regroupe quatre catégories de pays; à savoir : les pays dont le processus de changement de l'article a réussi, les pays qui ont connu un échec, les pays où les manœuvres sont en cours et enfin les pays n'ayant jamais expérimenté le désir de changement constitutionnel concernant cet article. Deux analyses sont proposées à travers cet exercice empirique.

La première analyse consiste à identifier les déterminants d'une tentative de changement, quelle que soit son issue (réussite ou échec). Dans cette première analyse précise, l'échantillon global (soit les quatre types de pays) est considéré.

La deuxième analyse porte sur les facteurs explicatifs de la réussite du changement. Dans ce deuxième cas, les pays qui sont en cours de changement et ceux qui n'ont jamais tenté le processus sont exclus de l'échantillon (échantillon réduit).

Un modèle *logit* a été retenu pour tester l'impact de ces différents groupes de facteurs sur les probabilités de tentative ou de réussite du changement de l'article constitutionnel sur la

limitation de mandat. Ces facteurs, soient les variables explicatives du modèle notées X_{it} , sont constituées des facteurs individuels, institutionnels, culturels, sociologiques, économiques et historiques. Précisément, le choix du modèle *logit* se justifie par le caractère dichotomique de la variable dépendante. En effet, la variable expliquée y_{it} indique soit la tentative soit la réussite du changement.

Le modèle non linéaire de type probabiliste à estimer est le suivant:

$$y_{it}^* = \alpha_i + \beta X_{it} + e_{it}$$

avec y_{it}^* défini comme le rapport entre la probabilité notée p_{it} que l'événement i se produise à l'instant t et la probabilité qu'il ne se réalise pas, notée $(1 - p_{it})$.

Deux modèles empiriques ont été spécifiés. Le premier a pour objet d'identifier les déterminants de la probabilité de tenter un changement d'article. Le second modèle cherche à déterminer les principaux facteurs qui influencent la probabilité de réussite du processus entamé.

Dans un premier temps, les deux spécifications sont estimées sans prendre en considération une éventuelle corrélation entre les effets fixes spécifiques aux pays et les différentes variables explicatives du modèle (*Pooled Logit*). Dans un second temps, afin de s'assurer de la robustesse des résultats obtenus, les modèles ont été estimés par effets aléatoires compte tenu du fait que certaines variables sont invariantes dans le temps.

Le choix de travailler sur un échantillon en coupe longitudinale, et non en coupe transversale, se justifie pour deux raisons. Premièrement, le processus de tentative ou de réussite de changement de l'article sur la limitation de mandat des présidents s'inscrit dans la durée. Si nous spécifions 1 seulement l'année de tentative ou de la réussite du processus, cela nous conduit à une perte considérable d'informations. Deuxièmement, la date et les périodes de tentative et réussite de changement de l'article varient selon les pays.

3.2. Données mobilisées pour l'analyse

√ *La variable dépendante : le pays a tenté ou réussi le changement de l'article sur la limitation de mandat*

Puisque deux modèles sont estimés, deux spécifications de la variable dépendante sont prises en compte: l'une dans le cas de la tentative de changement de l'article et l'autre dans le cas de la réussite du changement. Pour estimer ces deux modèles, nous avons constitué deux échantillons distincts : un échantillon global pour l'analyse de la probabilité de tentative et un échantillon réduit en ce qui concerne la probabilité de réussite.

La variable dépendante est une variable dichotomique qui prend la valeur 1 pour le pays durant le mandat où le changement de l'article portant sur la limitation de mandat du président a été tenté ou réussi (selon la spécification de nos deux échantillons) et 0 sinon. Deux modifications sont le plus souvent opérées sur cet article de la constitution. L'une porte sur le nombre d'années que doit durer un mandat tandis que la seconde modification porte sur le nombre de mandats que peut exercer un même individu. Notre variable dichotomique ne capte que la modification de l'article portant sur le nombre de mandats et non sur le nombre d'années d'un mandat. La raison de ce choix tient d'une part à l'actualité du sujet avec le coup d'état manqué du Burundi en mai 2015, le cas récent du Burkina Faso en octobre en 2014, la réussite de seize pays dans cette aventure d'une part et d'autre part au fait que la modification de la durée d'un mandat n'a été utilisée que par peu de pays⁹ à notre connaissance. La construction de cette variable est faite en se référant aux données disponibles dans *Comparative Constitutions Projet* de Zachary et al (2012).

Le scénario est commun dans les pays ayant tenté ou réussi ou ayant des projets de modification de l'article sur la limitation du nombre de mandats. Lorsque le président peut faire deux mandats, ce dernier ne présente aucun signe ou velléité de vouloir modifier l'article sur la limitation de mandat lors de son premier mandat. C'est seulement lors de son deuxième et dernier mandat que se dévoilent ses ambitions de modification de l'article sur la limitation des mandats. En effet, aucun président africain n'a tenté de

⁹ A notre connaissance, seuls le Cameroun et le Sénégal l'ont fait dans le processus de changement constitutionnel africain.

modifier cet article lors de son premier mandat. Dès la première année de son deuxième mandat, le président s'efforce de faire accepter son projet de modification de l'article et cherche des soutiens politiques dans cette aventure. Par conséquent, pour tenir compte du fait que le changement de l'article est l'aboutissement d'un processus s'étalant sur plusieurs années, nous avons spécifié 1 toute la période couvrant le mandat durant lequel la modification de l'article a été réalisée. Ceci permet de prendre en compte le début et l'aboutissement du processus du changement. Par exemple, lorsque le Gabon réussit son changement en 2003, l'Algérie en 2009 ou le Cameroun en 2008, ce n'est pas seulement cette année-là que le projet prend forme mais bien avant. Des discussions sont établies dans la société, des projets de loi formulés par les gouvernements avant l'aval du parlement. Pendant toute la durée du deuxième mandat, des manœuvres politiques sont en cours et n'aboutissent généralement que un ou deux ans avant la fin du deuxième mandat.

√ *Les variables indépendantes du modèle empirique*

Nous décomposons en quatre composantes nos variables explicatives pour nous permettre une analyse plus aboutie du phénomène de modification de la loi sur la limitation de mandat du président en Afrique. Cette typologie est inspirée de Voigt et Hayo (2010, 2013).

Ces quatre composantes sont liées aux facteurs individuels du président, à la qualité du régime politique, aux facteurs socioculturels et historiques et enfin aux facteurs macroéconomiques.

Composante 1 : les variables se rapportant à la personnalité du président en exercice ou facteurs individuels

Dans la littérature analytique, les travaux de Posner et Young (2007) évoquent des facteurs individuels qui sont susceptibles d'avoir un impact sur le changement de l'article portant sur le nombre de mandats du président. Les auteurs supposent que l'âge du président, de même que sa popularité, sont des motivations individuelles qui peuvent

conduire ce dernier à proposer une révision de l'article sur le nombre maximal de mandats.

Nous considérons quatre variables qui se rapportent à la personnalité du président. Le nombre d'années passées au pouvoir (*durée_pouvoir*). Cette variable est calculée à partir de la date de prise de pouvoir (*Archigos leader's data*). Nous prenons en compte un *proxy* du soutien populaire au président (*op_siège_parl*). Cette variable représente le nombre de sièges dont dispose l'opposition à l'Assemblée Nationale (*Database of Political Institutions, 2012*). Il aurait été pertinent de retenir comme *proxy* le pourcentage obtenu par la personne demandant la modification de l'article à la dernière élection présidentielle, mais cette variable est faiblement renseignée. Le rôle du parti politique auquel appartient la personne effectuant la demande de changement est aussi pris en compte (*Age_parti*). Cette variable est approximée par l'âge du parti en question (*Database of Political Institutions, 2012*). La dernière variable à caractère individuel fait référence à l'âge du président que nous noterons *Age_prési* dans nos estimations. L'âge est calculé à partir des dates de naissances (*Archigos leader's data, 2014*).

Composante 2 : les variables se rapportant à la nature du régime politique ou facteurs institutionnels

La variable concurrence politique (*concu_politique*) mesure le degré d'ouverture de l'accès au pouvoir exécutif. Cette variable indique si l'accès aux postes de responsabilités politiques se déroule ou non suivant un processus électoral compétitif. Nous retenons aussi la variable régulation politique¹⁰ (*Restri_opposition*). Elle mesure le degré de la restriction du gouvernement sur l'opposition. Ces deux variables, fournies par *Polity IV* (2013), sont les mieux indiquées pour caractériser les régimes politiques africains compte

¹⁰ La variable « régulation politique », comme celle « concurrence politique », est construite à partir d'une échelle à cinq catégories dont chacune donne une vision de la compétition politique dans le pays. Par exemple, pour la variable régulation politique, cinq éléments sont pris en compte. (1) « L'absence de réglementation » : signifie que la participation politique est fluide. (2) « Identité multiple » : fait référence à des situations où il y a des groupes politiques relativement stables et durables en concurrence pour l'influence politique au niveau de partis nationaux, les groupes régionaux ou des groupes ethniques pas nécessairement connus. (3) « Le sectarisme » : la demande politique se caractérise par des intérêts incompatibles. (4) « Restriction » : la participation politique est autorisée pour des partis insignifiants. (5) « Réglemente » : les groupes politiques stables et durables ont accès à la compétition politique. Les groupes insignifiants sont régulièrement exclus de la compétition politique.

tenu de leur caractère presque homogène (autocratie ou dictature selon *Polity IV* et non libre selon *Freedom House*) en ce qui concerne les pays ayant changé de constitutions. Nous prenons aussi en compte la variable Liberté civile (***Liberte_civil***) de *Freedom House*. Cette variable permet de capter la possibilité dont disposent les citoyens de conduire des mouvements de contestations en réponse à une tentative de modification de l'article sur la limitation de mandat.

Nous construisons une dernière variable institutionnelle permettant de nous indiquer si la modification de l'article sur la limitation de mandat est due à un changement constitutionnel du fait de l'ancienneté de la constitution ou non (***Age_constitution***). En effet, la constitution est une œuvre humaine susceptible d'évoluer selon l'évolution de la société. Elle est construite à l'aide des informations sur le changement des constitutions de *Comparative Constitution Project* qui recense tous les faits sur les constitutions (amendement, intérim, suspension et adoption de nouvelle constitution). L'âge est calculé à partir de l'année civile sur le nombre maximal de mois.

Composante 3 : les variables se rapportant à la culture, l'idéologie et l'origine légale

Nous considérons la fragmentation ethnique (***Frag_ethno***) pour mesurer l'influence de la culture sur la modification de l'article sur la limitation de mandat (Alesina et al. 2003). Elle indique la probabilité que deux personnes choisies au hasard n'appartiennent pas à la même ethnie. Nous prenons aussi en compte l'influence de la religion que nous notons ***Religion***. Cette variable mesure la fragmentation religieuse dans un pays (Alesina et al. 2003). L'origine légale (***legale_law***) est prise en compte par une variable dichotomique qui prend la valeur 1 si l'origine légale est de type *common law* et 0 sinon (Laporta et al. 1999). Un indicateur de capital humain, l'éducation primaire (***L.log_educ_prim***) prend en compte le nombre d'inscriptions dans le primaire (World Development indicator, 2014).

Si on s'en tient à la littérature, l'effet de la fragmentation ethnique doit être positif et significatif puisqu'elle est considérée comme un élément de « tragédie »¹¹ sur les performances économiques en Afrique (Easterly et Levine, 1997). L'effet de la religion sur le changement de l'article sur la limitation des mandats doit être négatif au vu des principes doctrinaux et moraux de la religion sur la gestion du pouvoir politique. L'origine légale *common law* doit être un frein au changement de l'article. En effet, certains auteurs considèrent l'origine légale *common law* comme étant une garantie des bonnes institutions (La Porta et al. 1999). Le faible niveau d'éducation doit faciliter le changement de l'article.

Composante 4 : les variables d'ordre macroéconomique.

Nous prenons en compte trois variables reflétant la dynamique économique du pays : l'aide étrangère (***L.log_aide***), les ressources naturelles (***L.log_res_nat***), et un indicateur de richesse capté par le PIB/tête en parité des pouvoirs d'achat (***L.log_gdp_cp***). Ces variables sont issues de *World Development Indicators* (WDI, 2014) et prises en logarithme de la variable retardée.

Selon l'état de l'art, on s'attend à un effet négatif de l'aide étrangère (Posner et Young, 2007) et du niveau de richesse par tête. Par ailleurs, en prenant en compte la littérature sur le rôle des ressources naturelles sur la stabilité du pouvoir politique en Afrique, le signe des ressources naturelles devrait être positif. Cependant, les travaux de Voigt et Hayo (2013) n'ont pas trouvé un effet des variables macroéconomiques sur le changement des constitutions en général.

¹¹ Easterly et Levine (1997) "Africa's growth tragedy: policies and ethnic divisions". *The Quarterly Journal of Economics*, pp.1203-1250.

4. Résultats et discussions

4.1. Analyse des déterminants de la probabilité de tenter le changement de l'article

Les résultats des régressions avec l'échantillon global sont reportés dans le tableau 2. Les résultats de la régression *pooled* apparaissent en colonne 1 et ceux de la régression avec effets aléatoires en colonne 2.

Les facteurs individuels qui jouent positivement sur la tentative de modifier l'article sur la limitation des mandats sont la durée du dirigeant au pouvoir et l'âge du parti politique. En effet, plus le dirigeant dure au pouvoir, plus il a des chances de modifier l'article sur la limitation des mandats. Comme on peut le lire dans la première partie du tableau 1, la variable correspondante (*durée_pouvoir*) est positive et significative, au seuil de 1% dans le modèle *pooled logit* et au seuil de 5% dans le modèle à effets aléatoires. Ceci s'explique par le fait qu'un président qui dure au pouvoir bénéficie d'une plus grande capacité à construire autour de lui un réseau contrôlant les appareils politiques et législatifs qui lui permettent de satisfaire son désir de se maintenir au pouvoir. Cependant, cette possibilité peut être limitée dans le temps. C'est le cas par exemple de Mobutu au Congo Kinshasa qui a été contraint à l'exil par une rébellion armée après 32 ans de règne. De même au Burkina Faso, Blaise Compaoré est contraint à l'exil dans sa 28ème année de règne. Il est aussi possible que dans les premières années du mandat, le leader politique achète le soutien de la majorité de ses challengers.

Une autre variable liée aux caractéristiques individuelles est relative à l'âge du parti du responsable politique. Cette variable est positive et significative à 5% dans les deux modèles. Ce résultat s'interprète par le processus d'institutionnalisation du parti politique. En effet, le parti politique peut se confondre avec les institutions étatiques lorsque les responsables du parti au pouvoir occupent des postes clés au sein du pouvoir exécutif, judiciaire et parlementaire. Ainsi, plus le parti est âgé, plus il est à même de contrôler les

institutions politiques et judiciaires par lesquelles la modification de la constitution doit s'opérer (Assemblée Nationale, Sénat, Conseil Constitutionnel)¹².

Pour ce qui est de la qualité du régime politique, les estimations montrent que deux des quatre variables retenues ont une influence négative et significative. L'ouverture de l'accès au pouvoir exécutif a un effet négatif et significatif à 1% comme le prouvent les résultats du tableau 1. De même, la liberté civile a un effet négatif et significatif aux seuils de 5% et 10%. Cela signifie que plus les libertés civiles sont importantes dans un pays, plus la tentative de changement est difficile. Ainsi, nos résultats suggèrent que plus la compétition d'accès à l'exécutif est ouverte, moins il y a de chances de tenter de modifier l'article constitutionnel sur la limitation des mandats. De même, le faible niveau de libertés civiles augmente les chances de tentative.

Dans la composante des variables socioculturelles et historique, nous trouvons que la religion agit négativement sur la tentative de changement de l'article sur la limitation des mandats. Ce résultat est significatif au seuil de 1% dans les deux modèles. Ce résultat, qui contredit celui de Voigt et Hayo (2010), peut facilement s'expliquer par le fait que, dans les traditions africaines, les leaders religieux sont davantage appelés dans les négociations de paix et ces derniers considèrent la modification de l'article sur la limitation de mandat comme une expression de la dictature.¹³ Ceci se traduit par l'opposition de la religion au maintien au pouvoir des dirigeants politiques par des mécanismes non acceptés par le peuple. La fragmentation ethnique exerce un effet positif sur la tentative de changement de l'article.

¹² Par ailleurs, en Afrique, rares sont les modifications qui ont échoué lorsque les institutions politique et judiciaire ont été sollicitées. On peut se souvenir de la bataille qui a opposé le président sénégalais Wade à l'opposition pour sa candidature en vue de briguer un troisième mandat à l'élection présidentielle de 2012. Le Conseil Constitutionnel avait validé la candidature de ce dernier pour un troisième mandat malgré les recours des leaders de l'opposition jugeant cette candidature non conforme à la constitution de 2008 qui limitait le nombre de mandats à deux consécutifs. De même, au Burkina Faso, malgré l'opposition de la rue, l'Assemblée Nationale avait donné son accord pour la modification de l'article sur la limitation de mandat. Et dans tous les autres pays d'Afrique, à l'exception du Chad à notre connaissance, toutes les modifications de l'article sur la limitation de mandat se sont déroulées soit par l'aval du Conseil Constitutionnel soit par l'Assemblée Nationale.

¹³ Le cas du Congo Kinshasa où l'église s'investit de toutes ses forces pour empêcher la modification de l'article sur la limitation de mandat. Le poids des églises s'est de même illustré dans l'organisation des conférences souveraines nationales dans les années 1990.

Tableau 2 : La tentative de changement de l'article sur la limitation de mandat

	Pooled logit	Random effect
Facteurs individuels		
Op_siège_parl	0.00118 (0.00289)	0.00117 (0.00294)
Age_parti	0.0370** (0.0152)	0.0373** (0.0166)
Durée_pouvoir	0.0401*** (0.0137)	0.0400** (0.0157)
Age_prési	-0.0220 (0.0161)	-0.0220 (0.0152)
Facteurs institutionnels		
Concu_politique	-0.275*** (0.0928)	-0.277*** (0.101)
Restri_opposition	0.170 (0.190)	0.173 (0.188)
Liberte_civil	-0.192* (0.0982)	-0.191* (0.105)
Age_constitution	0.0487 (0.0310)	0.0494 (0.0323)
Facteurs socioculturels et historiques		
Religion	-4.083*** (0.918)	-4.099*** (0.882)
Frag_ethno	2.973*** (0.715)	2.990*** (0.813)
Legale_law	-0.740* (0.419)	-0.740* (0.438)
L.log_educ_prim	0.835*** (0.149)	0.837*** (0.173)
Facteurs économiques		
L.log_gdp_cp	-0.315** (0.148)	-0.316** (0.161)
L.log_aide	-0.896*** (0.157)	-0.896*** (0.195)
L.log_res_nat	-0.186* (0.0992)	-0.186 (0.123)
Constante	8.487*** (3.109)	8.446** (3.418)
Observations	625	625
Log likelihood	-209.4	-209.4

Note: Les chiffres entre parenthèses donnent les écarts types corrigés de l'hétéroscedasticité. *** significatif à 1%, ** significatif à 5% et * significatif à 10%.

L'Afrique est un continent avec un niveau de fragmentation ethnique très élevé (Easterly et Levine, 1997). Dans certains cas, cette forte fragmentation empêche une forte mobilisation pour bloquer la tentative. L'origine légale *common law* exerce un effet négatif mais marginal sur la tentative de modification de l'article sur la limitation des mandats. Ce

résultat semble logique étant donné le nombre des pays d'origine *common law* ayant échoué sur le processus de changement (Malawie, Nigéria, Zambie) face aux pays de droit civil (Burkina Faso). Le niveau d'éducation primaire contribue positivement à la tentative de modification de l'article. Face à une population avec un niveau de capital humain bas, le pouvoir en place peut espérer imposer l'idée de changement de l'article sur la limitation du nombre de mandat comme une nécessité pour la stabilité du pays.

Concernant les variables macroéconomiques, le PIB/tête s'avère être significatif au seuil de 5% dans les modèles *Pooled* et *logit*. Le niveau de richesse du pays constitue une entrave au désir de modification de l'article sur la limitation de mandats. C'est pourquoi cette pratique est plus courante dans les pays en développement et très peu pratiquée dans les pays développés. Concernant l'aide, l'effet est négatif et significatif. On constate que, dans les pays dépendants énormément de l'aide étrangère, les présidents sont les plus réticents face à la tentation de changer l'article sur la limitation du nombre de mandats (Posner et Young, 2007). L'effet des ressources naturelles est marginal dans le modèle *pooled logit* (10%) et non significatif dans le modèle aléatoire.

En définitive, les résultats montrent que, la qualité du régime politique, les facteurs individuels des présidents, les facteurs socioculturels et historiques et enfin les facteurs économiques déterminent les tentatives de changement de l'article sur la limitation des mandats.

4.1. Analyse des déterminants de la probabilité de réussite de changement de l'article sur la limitation des mandats.

Nous estimons la probabilité de réussite de changement en utilisant l'échantillon réduit. Cet échantillon est constitué des pays ayant réussi le changement et des pays ayant échoué. L'analyse de la probabilité de réussite du changement laisse entrevoir un résultat intéressant concernant les facteurs individuels et institutionnels.

Tableau 3 : La réussite du changement de l'article sur la limitation de mandat

	(1) Pooled logit	(2) Random effect
Facteurs individuels		
Op_siège_parl	-0.00802** (0.00345)	-0.00802* (0.00457)
Age_parti	0.0913*** (0.0196)	0.0913*** (0.0213)
Durée_pouvoir	0.0249 (0.0196)	0.0249 (0.0192)
Age_prési	-0.0430** (0.0201)	-0.0430** (0.0183)
Facteurs institutionnels		
Concu_politique	-0.285** (0.120)	-0.285** (0.126)
Restri_oposition	0.181 (0.224)	0.181 (0.217)
Liberte_civil	-0.339*** (0.123)	-0.339*** (0.126)
Age_constitution	0.0141 (0.0342)	0.0141 (0.0355)
Facteurs socioculturels et historiques		
Religion	-3.842*** (0.991)	-3.842*** (0.970)
Frag_ethno	3.462*** (0.901)	3.462*** (1.004)
Legale_law	-1.248** (0.574)	-1.248** (0.583)
Log_educ_prim	0.834*** (0.219)	0.834*** (0.236)
Facteurs économiques		
L.log_gdp_cp	-0.516** (0.213)	-0.516** (0.207)
L.log_aide	-1.169*** (0.245)	-1.169*** (0.263)
L.log_res_nat	-0.110 (0.172)	-0.110 (0.191)
Constant	17.13*** (3.909)	17.13*** (4.250)
Observations	412	412
Log likelihood	-156.5	-156.5

Note: Les chiffres entre parenthèses donnent les écarts types corrigés de l'hétéroscédasticité. *** significatif à 1%, ** significatif à 5% et * significatif à 10%.

Concernant les composantes individuelles, le facteur qui mérite une attention particulière est celui relatif à l'âge du président. Cette variable est significative au seuil de 5% dans les deux modèles. Cette variable n'était pas significative dans les déterminants de la probabilité de tentative de changement de l'article. Ce résultat permet de voir que plus le président est âgé, plus il devient difficile pour lui de réussir le changement de l'article. Ceci s'explique par le fait que le problème de la succession se pose y compris parmi les membres de sa propre famille politique (qui représentaient fort probablement ses premiers soutiens)¹⁴. Enfin, on peut penser que le réseau constitué autour du dirigeant perd de l'efficacité à cause de la concurrence entre les membres pour la succession.

Sur la qualité du régime politique, la significativité de la variable liberté civile passe de 10% dans l'échantillon global à 1% dans l'échantillon réduit (pays ayant réussi le changement et ceux ayant échoué). Ce résultat se traduit en pratique par le fait que les pays où les tentatives de changements ont échoué sont ceux où les libertés civiles sont les plus élevées selon *Freedom House*.

Les variables macroéconomiques et les facteurs socioculturels et historiques consolident les résultats portant sur la tentative de changement.

A ce stade, il apparaît intéressant de comprendre plus en détail pourquoi dans certains pays la tentative de modification de l'article réussit et dans d'autres elle échoue. La partie suivante discute les quatre cas d'échec avérés de nos jours.

5. L'échec du changement de l'article sur la limitation des mandats : quelques éléments de compréhension

Jusqu'à nos jours, on distingue quatre cas avérés d'échec au changement constitutionnel sur l'article limitant le nombre des mandats.

La lecture du tableau 4 ci-dessous donne quelques pistes de compréhension de ces échecs qu'une analyse empirique ne peut permettre d'analyser au vu du nombre restreint de pays. Ce tableau offre trois principaux enseignements. L'importance de la zone géographique, le

¹⁴ Cela peut bien illustrer le cas du Zimbabwe où la vice-présidente du parti Joice Mujuru et la femme du président Grace Mugabe se disputent la succession de Mugabe aujourd'hui âgé de 91 ans et au pouvoir depuis 1980.

type d'origine légale et coloniale et l'efficacité de l'opposition peuvent ainsi fournir quelques clés de compréhension.

Tableau 4 : Echech au changement de l'article

Pays	Zone géographique	Origine coloniale et légale	Motif de l'échec
Burkina Faso Blaise Compaoré 2014	Afrique de l'Ouest	Colonisation Française Droit civil	Fortes mobilisations de la société civile et forte implication de l'opposition
Malawi Bakili Muluzi 2002	Afrique Australe	Colonisation britannique Common law	Vive opposition du public
Nigéria Obasanjo 2006	Afrique de l'Ouest	Colonisation britannique Common law	Opposition du Sénat
Zambie Frederick Chiluba 2001	Afrique Australe	Colonisation britannique Common law	Fortes oppositions, fortes mobilisations de la société civile et clivage au sein de son propre parti politique

Source : auteur

Les quatre pays représentés dans le tableau 4 appartiennent à deux zones géographiques différentes. En Afrique de l'Ouest, deux pays (Burkina Faso et Nigéria) ont fait barrage au changement de l'article sur la limitation du nombre des mandats. De même, en Afrique Australe, on distingue le cas de l'échec de la Zambie et celui du Malawi. Quelles sont les spécificités de ces zones par rapport aux autres ? Pourquoi le processus a-t-il échoué en Afrique de l'Ouest et Australe, tandis qu'en Afrique Centrale la plupart des pays qui ont essayé de modifier l'article sur la limitation des mandats ont réussi ?

Lorsque l'opposition est faible, c'est-à-dire fortement fragmentée comme c'est le cas dans les pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Gabon, Tchad), elle contribue positivement au jeu du groupe politique dominant dans sa velléité de modification de l'article. Le faible nombre de représentants des partis d'opposition et le faible dynamisme de la société civile font en sorte que le parti du chef de l'exécutif demandant le changement contrôle le parlement. Cela a pour conséquence de faciliter le changement constitutionnel. En Afrique de l'Ouest, le parti au pouvoir contrôle le parlement mais le niveau de liberté

civile permet à la société civile de faire barrage au parlement, comme dans le cas du Burkina Faso.

Pour conclure quant au rôle de l'opposition sur le processus de modification de l'article sur la limitation de mandat, il apparaît que celui-ci joue deux fonctions différentes en Afrique. Dans le premier cas, l'opposition fait face au groupe politique dominant quand elle contrôle par son effectif le parlement (le nombre des représentants de l'ensemble des partis d'opposition est supérieur à celui des partis au gouvernement). Dans le second cas, c'est-à-dire lorsqu'elle est faible et fortement fragmentée, l'opposition sert les intérêts du groupe politique demandant le changement.

L'Afrique Australe est la deuxième sous-région, à côté de l'Afrique de l'Ouest, où l'on retrouve des tentatives avortées de modification de l'article sur la limitation des mandats. Les deux pays de cette zone ont pour origine légale le *Common law*. Cela signifie qu'être situé en Afrique de l'Ouest et Australe et avoir été colonisé par un pays anglo-saxons bloquent la manipulation des constitutions. Ce résultat est dans la lignée de ceux établis par La Porta et al. (1998,1999) sur l'efficacité des institutions dans les pays anglo-saxons comparativement aux pays francophones. Dans l'échantillon des pays ayant connu l'échec du changement, seul un pays d'origine coloniale française y figure (Le Burkina Faso), tandis que l'on dénombre trois pays d'origine coloniale anglaise (Nigéria, Zambie, Malawi). La majorité des pays ayant réussi ont pour origine coloniale la France (Cameroun, Gabon, Togo, Tunisie, Algérie, Niger, Guinée etc..)

La présence du Burkina Faso, pays d'origine coloniale française dans les pays ayant fait barrage à la modification de l'article sur la limitation de mandat, à côté des pays comme le Nigéria, Malawi et la Zambie d'origine coloniale anglo-saxonne, ne permet pas de trancher sans ambiguïté sur le rôle de l'origine coloniale et même légale.

6. Conclusion

Ce papier vise à analyser empiriquement la tentative et la réussite de changement de l'article de la constitution portant sur la limitation des mandats des présidents en Afrique sur la période 1990 à 2010. Deux échantillons sont considérés : l'échantillon globale prend

en compte l'ensemble des pays de notre échantillon et l'échantillon réduit est constitué des pays au sein desquels la tentative a réussi et ceux où le processus a échoué, et exclue ainsi les pays dans lesquels le processus est en cours et ceux non concernés par ce changement. Les estimations reposent sur des modèles probabilistes non linéaires de type *logit* et effets aléatoires.

Les résultats établis dans l'analyse des tentatives de changement sont consolidés par ceux obtenus dans l'analyse de la réussite du processus. Les résultats obtenus, dans l'analyse globale de notre échantillon, quant à la tentative ont permis d'établir que les quatre composantes (les facteurs individuels, institutionnels, culturels/sociologiques et économiques) ont un impact sur le désir de modification de l'article sur la limitation de mandat. Les déterminants de la probabilité de réussite du changement sont presque les mêmes que ceux jouant sur la tentative.

Si on considère les deux échantillons, nous avons trouvé un effet négatif de la religion et des variables économiques (PIB/tête, aide) sur la probabilité de tentative et de réussite de changement de l'article. Ce résultat va en l'encontre de ceux établis par Voigt et Hayo (2010, 2013) sur le changement de constitution concernant la forme de gouvernement. Dans l'échantillon réduit, nous avons trouvé un effet négatif et significatif de l'âge du président.

Nous avons également conduit une analyse plus fine pour comprendre pourquoi le changement peut échouer souvent dans certains pays (Burkina Faso, Malawi, Nigéria, Zambie). La localisation géographique (Afrique Australe et de l'Ouest), l'opposition, l'origine légale et coloniale semblent servir de barrage à la modification de l'article sur la limitation des mandats. L'efficacité de l'opposition s'est aussi avérée être une force pour faire barrage à la modification en Afrique de l'Ouest et un inconvénient dans le cas de l'Afrique Centrale.

L'une des prolongements possibles de cette étude serait d'étudier l'impact du changement de l'article sur la limitation des mandats des présidents sur le fonctionnement de l'économie (cycle politico-budgétaire, stabilité politique, corruption etc...)

Annexes

Tableau 1 : Tableau de statistiques descriptives

	Minimum	Maximum	Moyenne
Reussite	0.00	1.00	0.23
Tentative	0.00	1.00	0.24
Op_siège_parl	0.00	344.00	28.29
Age_parti	1.00	49.00	19.27
Durée_pouvoir	1.00	43.00	16.96
Age_prési	31.00	89.00	59.61
Concu_politique	0.00	4.00	2.57
Restri_opposition	2.00	5.00	2.96
Liberte_civil	1.00	7.00	4.42
Age_constitution	0.00	21.00	5.14
Religion	0.01	0.82	0.51
Frag_ethno	0.00	0.93	0.65
Legale_law	0.00	1.00	0.72
L.log_gdp_cp	5.51	9.65	7.26
L.log_aide	15.57	23.12	19.23
L.log_educ_prim	10.33	16.94	13.86
L.log_res_nat	-7.27	5.39	1.67

Tableau 2 : Description des variables

Variable		description	Source
Tentative de changement l'article	de	Variable dichotomique qui prend 1 pour le pays durant le mandat pendant lequel le changement a été tenté et 0 sinon.	<i>Comparative Constitution Project (2011) Auteur</i>
Réussite de changement l'article	du	Variable dichotomique qui prend 1 pour le pays durant le mandat pendant lequel le changement a réussi et 0 sinon.	<i>Comparative Constitution Project (2011) Auteur</i>
Age_parti		L'âge du parti politique auquel appartient le président qui demande le changement.	<i>Database of Political Institutions (2012).</i>
Durée_pouvoir		Le nombre d'années passées au pouvoir	<i>d'Archigos learder's (2014)</i>
Age_prési		L'âge du président	<i>d'Archigos learder's data (2014)</i>
Concu_politique		L'ouverture de l'accès à l'exécutif	Polity IV
Restri_opposition		Le degré de la restriction du gouvernement sur la concurrence politique dans un pays	Polity IV
Liberte_civil		Liberté civile	Freedom House (2013)
Polarisation politique		Probabilité que deux députés pris au hasard n'appartiennent pas au même parti politique	<i>Database of Political Institutions (2012).</i>
Age_constitution		L'âge est calculé à partir de l'année civile sur le nombre maximal de mois	<i>Comparative Constitution Project</i>
Religion		Mesure la fragmentation religieuse dans un pays	Alesina el al.(2003).
Frag_ethno		La probabilité que deux personnes prises au hasard n'appartiennent pas à la même ethnie	Alesina el al.(2003).
L.log_gdp_cp		Produit Intérieur Brut constant en Parité des pouvoirs d'achat	<i>Word Development Indicators (WDI, 2013)</i>
L.log_aide		L'aide étrangère totale reçue par chaque pays au cours d'une année.	<i>Word Development Indicators (WDI, 2013)</i>
L.log_educ_prim		Inscription dans l'enseignement secondaire	<i>Word Development Indicators (WDI, 2013)</i>
L.log_res_nat		Rente totale en ressources naturelles	<i>Word Development Indicators (WDI, 2013)</i>
Legale_law		Origine droit civil (1 si droit civi et 0 sinon) Origine Common Law (1 si common law et 0 sinon)	(La porta et al, 1999)
Op_siège_parl		Nombre de sièges des partis d'opposition à l'Assemblée Nationale	<i>Database of Political Institutions (2012).</i>
Zone géographique		Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique Australe	Banque Africaine de Développement

Bibliographie

Acemoglu D. Johnson S. & Robinson J. (2003), “An African Success Story: Botswana” in Rodrik, D., (ed.) *Search of Prosperity: Analytical Narratives on Economic Growth*, p. 80-119, (Princeton NJ: Princeton University Press, 2003)

Acemoglu D. Johnson S., Robinson J. & Thaicharoen Y. (2003), “Institutional causes, macroeconomic symptoms: Volatility”, crises, and growth, *Journal of Monetary Economics*, Vol.50, N°1, pp.49-123.

Acemoglu D., Naidu S., Restrepo P., & Robinson J. (2014), “Democracy does cause growth”, *National Bureau of Economic Research*, N° .w20004.

Alesina A., Devleeschauwer A., Easterly W., Kurlat S. and Wacziarg R.(2003), “Fractionalization”, *Journal of Economic Growth*, Vol.8, N°2, pp.155-194.

Archigo's leader's data (2013)
<http://www.rochester.edu/college/faculty/hgoemans/data.htm>

Beaud O. (2001), « Les mutations de la Ve République », *Pouvoirs*, vol.99, N°4, pp.19-31.

Blume, L., Müller J., Voigt S., & Wolf C. (2009), “The economic effects of constitutions: replicating and extending—Persson and Tabellini”, *Public Choice*, Vol.139, pp. 197–225.

Bolle S. (2005), « Des constitutions « made in » Afrique », *Communication au VI^{ème} Congrès Français de Droit Constitutionnel*, Montpellier.

Buchanan J.(1990), “The domain of constitutional economics”, *Constitutional Political Economy*, Vol.1, N° 1, pp.1-18.

Buchanan J. & Tullock G. (1962), *The Calculus of Consent—Logical Foundations of Constitutional Democracy*, University of Michigan Press.

Chauvet L. (2002), « Allocation de l'aide internationale et instabilités sociopolitiques », *Revue Economique*, Vol.53, N°2, pp.545-556.

Collier P. & Hoeffler A. (2005), “Resource rents, governance and conflict”, *Journal of Conflict Resolution*, Vol.49, N°4, pp.625-633.

Comparative Constitution Project (2011), Replication Data for “On the Evasion of Executive Term Limits” produit par Zachary E., Tom G. et James M.
<http://comparativeconstitutionsproject.org/ccp-data-downloads/>

Congleton R. & Yoo D. (2014), “A Test of the Unraveling Hypothesis: Constitutional Bargaining and the Quality of African Institutions. *Available at SSRN 2444759*.”

Database of Political Institutions (2012),
<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/0,,contentMDK:20649465~pagePK:64214825~piPK:64214943~theSitePK:469382,00.html>

Daude C. et Stein E. (2007), “The quality of institutions and foreign direct investment”. *Economics & Politics*, Vol. 19, N° 3, pp.317-344.

Du Bois de Gaudusson Jean (2012), « Les tabous du constitutionnalisme en Afrique », *Afrique Contemporaine*, Vol.2, N°242, pp.53-58.

Easterly W. (2007), “Inequality Does Cause Underdevelopment : Insights from a New Instrument”, *Journal of Development Economics*, Vol.84, N°2, pp.755-776.

Feld L. & Voigt, S. (2003), “Economic growth and judicial independence : cross-country evidence using a new set of indicators”, *European Journal of Political Economy*, Vol.19, N°3, pp 497–527.

Freedom House (2013), <https://www.freedomhouse.org/report-types/freedom-world#.VMo0ZS5hZKp>

Hall R. & Jones C. (1999), “Why do some countries produce so much more output per worker than others?”, *Quarterly Journal of Economics*, Vol.114, N°1, pp.83–116.

Hausman T. & William J. (1981), “Panel data and unobservable individual effects”. *Econometrica*, Vol.49, pp.1377–1398.

Hayo B. & Voigt S. (2013), “Endogenous Constitutions: Politics and Politicians Matter, Economic Outcomes don’t”, *Journal of Economic Behavior & Organisation*, Vol.88, pp.47-61.

Hayo B. & Voigt S. (2010), “Determinants of Constitutional Change: Why do Countries Change Their Form of Government”, *Journal of Comparative Economics*, Vol.38, N°3, pp.283-305.

Henisz W. (2000), “The institutional environment for economic growth”, *Economics and Politics*, Vol.12, N°1, pp.1–31

Josselin J-M. & Marciano A. (1998), « Analyse économique des constitutions et nouvelle économie politique », *Working Papers*, GREQAM

Keefer P. (2013), Data base of Political Institutions, Development Research Group <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/0,,contentMDK:20649465~pagePK:64214825~piPK:64214943~theSitePK:469382,00.html>

Kimenyi M. & Shughart II W. (2010), “The political economy of constitutional choice : a study of the 2005 Kenyan constitutional referendum”, *Constitutional Political Economy*, Vol.21, N°1, pp.1-27.

Kokoroko D. (2012), « L'idée de constitution en Afrique », *Afrique Contemporaine* ,Vol.2, N°242, pp.117-117.

Koulibaly M. (1992), *Le libéralisme, nouveau départ pour l'Afrique noire*. Harmattan.

La Porta R., Lopez-de-Silanes F., Shleifer A., & Vishny R. (1999), “The Quality of Government”, *Journal of Law, Economics and Organization*, Vol.15,N°1,pp.222-279.

La Porta R., Lopez-de-Silanes F. & Shleifer A. (2008), “The economic consequences of legal origins” . *Journal of Economy. Literature*, Vol.46, N°2, pp.285–332.

Lederman D., Loayza N. & Soares R. (2005), “Accountability and corruption”, *Economics & Politics*, Vol.17, N°1, pp. 1–35.

Loada A. (2003), «La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone » , *Revue d'Etude et de Recherche sur le Droit et l'Administration dans les Pays d'Afrique*, N°2, pp. 139-174.

Matsusaka J. (1995), “Fiscal effects of the voter initiative : evidence from the last 30 years”. *Journal of Political Economy*, Vol. 102, N°2, pp.587–623.

Mc Callum J. (1991), « Les économistes et le processus de changement constitutionnel », *L'Actualité Economique*, Vol.67, N°3, pp.255-266.

Moderne F. (2006), *Réviser la Constitution: analyse comparative d'un concept indéterminé*. Dalloz.

Ongba L. (2009), “On the duration of political power in Africa: the role of oil rent”, *Comparative Political Studies*, Vol.42, N°3, pp.416-436.

Polity IV (2013) <http://www.systemicpeace.org/inscrdata.html>

- Posner D. & Young D. (2007)**, “The institutionalization of political power in Africa”, *Journal of Democracy*, Vol.18, N°3, pp.126 - 140.
- Panizza U. (2001)**, “Electoral rules, political systems, and institutional quality”, *Economics & Politics*, Vol. 13, N°3, pp. 311–342.
- Persson T. & Tabellini G. (2003)**, *The economic effects of constitutions*. Cambridge: MIT Press.
- Persson T. & Tabellini G. (2004)**, “Constitutions and economic policy”, *Journal of Economic Perspectives*, Vol.18, N°1, pp. 75–98.
- Plümpert T. & Martin C. (2003)**, “Democracy, government spending, and economic growth: a political economic explanation of the Barro-effect”, *Public Choice*, Vol. 117, pp. 27–50
- Prempeh H. (2008)**, “Presidents untamed”, *Journal of Democracy*, Vol.19, pp.109-123.
- Robinson J., Torvik R. & Verdier T. (2002)**, “Political foundations of the resource curse” Discussion Paper No. 3422, *London: Centre for Economic Policy Research*.
- Robinson J. & Torvik R. (2008)**, “*Endogenous presidentialism*”, Working Paper 14603, NBER.
- Rodden J. (2003)**, “Reviving leviathan: fiscal federalism and the growth of government”, *International Organization*, Vol.57, pp.695–729.
- Sambou S. (2012)**, « Afrique subsaharienne francophone, des textes constitutionnels en vigueur à leur (s) révision (s) », *Afrique contemporaine*, Vol.2, N°242, pp.115-116.
- Sherwood M., Shepherd, G. & De-Souza M. (1994)**, “Judicial systems and economic performance”, *Quarterly Review of Economics and Finance*, Vol. 34, pp. 101-116.
- Sindjoun L. (1995)**, « Les nouvelles constitutions africaines et la politiques internationales : contribution à une économie internationale des biens politico-constitutionnels », *Etudes Internationales*, Vol.26, N°2, pp.329-345.
- Smith B. (2004)**, “Oil Wealth and Regime Survival in the Developing World, 1960-1999”, *American Journal of Political Science*, Vol.48, N°2, pp.232-246
- Vedel G. (1949)**, *Manuel Élémentaire de Droit Constitutionnel*, Sirey.
- Voigt S. (1999)**, "Breaking with the notion of social contract: constitutions as based on spontaneously arisen institutions," *Constitutional Political Economy*, Vol.10, N°3, pp.283-300.
- Voigt S. (2011)**, “Positive Constitutional Economics II-A Survey of Recent Developments”, *Public Choice*, Vol.146, N°1, pp.205-256.
- Wantchekon L. (2002)**, “Why do Resource Dependent Countries have Authoritarian Governments?”, *Journal of African Finance and Economic Development*, Vol.5, N°2, pp.57-77.
- WDI (2013)**, <http://databank.worldbank.org/data/databases.aspx>
- Wooldridge Jeffrey (2002)**, “Econometric Analysis of Cross Section and Panel Data”, MIT Press, Cambridge, Mass.